

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 13 avril 2015

COMPTE-RENDU

Le treize avril deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge - Mme LOUIS DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – Mme PERRY Corinne – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes LOUAIL Céline - DUMONTIER Dominique – M. LEPERCQ Olivier –

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ce procès-verbal appelle des remarques. Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Madame Céline BLUGEON, Trésorier de la commune, présente les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2014, sous la présidence de Madame Marie-Hélène BOMPAS, Doyenne d'âge. Les comptes administratifs de l'exercice 2014, étant en concordance avec les comptes de gestion de Madame BLUGEON, sont adoptés à l'unanimité et arrêtés comme suit, en recettes et dépenses :

➤ **Lotissement Geneviève Vignes**

Investissement - Dépenses : 467 812.83
- Recettes : 441 523.91

Fonctionnement - Dépenses : 459 826.81
- Recettes : 459 826.81

➤ **Lotissement Le Cormier**

Investissement - Dépenses : 7 919.42
- Recettes : 7 919.42

Fonctionnement - Dépenses : 7 919.42
- Recettes : 7 919.42

➤ **Caisse des Ecoles**

Fonctionnement - Dépenses : 67 544.73
- Recettes : 69 505.74

➤ **Centre Aéré**

Fonctionnement - Dépenses : 5 435.96
- Recettes : 6 900.00

➤ **CCAS**

Fonctionnement - Dépenses : 229 863.35
- Recettes : 237 340.54

Investissement - Dépenses : 0.00
- Recettes : 1 219.00

➤ **Mairie**

Fonctionnement - Dépenses : 996 406.21
- Recettes : 1 157 245.43

Investissement - Dépenses : 235 314.52
- Recettes : 118 669.36

❖ VOTE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2015

Madame Céline BLUGEON, Trésorier de la commune, présente les budgets de l'exercice 2015, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Les budgets de l'exercice 2015 sont adoptés à l'unanimité et arrêtés comme suit, en recettes et dépenses :

➤ Lotissement Geneviève Vignes

<i>Investissement</i>	:	692 671.10
<i>Fonctionnement</i>	:	467 744.08

➤ Lotissement Le Cormier

<i>Investissement</i>	:	15 838.84
<i>Fonctionnement</i>	:	7 929.42

➤ Caisse des Ecoles

<i>Fonctionnement</i>	:	70 282.88
-----------------------	---	-----------

➤ Centre Aéré

<i>Fonctionnement</i>	:	7 547.03
-----------------------	---	----------

➤ CCAS

<i>Fonctionnement</i>	:	253 036.33
<i>Investissement</i>	:	1 219.00

➤ Mairie

<i>Fonctionnement</i>	:	1 393 203.41
<i>Investissement</i>	:	455 051.96

❖ FISCALITÉ : Vote des taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe sur les propriétés non bâties, jusqu'ici appliqués. Il est proposé que les taux d'imposition de l'année 2014 soient reconduits pour l'année 2015.

Produit fiscal	Base	Taux	Produit
Habitation	999 600	15.29	152 839
Foncier bâti	745 600	18.37	136 967
Foncier non bâti	184 500	37.17	68 579
TOTAL			358 385

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au maintien des taux d'imposition pour 2015.

❖ CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une action éducative est proposée, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonais, la Commune, la Médiathèque et les écoles, pour la réalisation d'un livret illustré sur le patrimoine de la commune.

La dépense s'élève à la somme de 4 000 € (graphisme : 816 €, impression du livret (1 000 exemplaires) : 1 065 €, intervention de Luc Turlan : 2 118.40 €).

Cette action peut bénéficier d'une subvention de la DRAC d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC.

❖ RENÉGOCIATION PRÊT CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a consulté le Crédit Agricole afin de renégocier un prêt actuellement en cours auprès de cet établissement à savoir :

- Montant initial de 289 068.00 € au taux fixe de 5.34 % contracté le 07/10/2008 pour une durée de 15 ans ;
Capital restant à couvrir au 31/12/2014 : 142 123.92 € soit 9 échéances (8 échéances de 20 299.28 € et 1 échéance de 20 299.24 €) s'achevant en octobre 2023.

Monsieur Serge RENAUD communique aux membres du Conseil Municipal les deux nouvelles propositions du Crédit Agricole à savoir :

Proposition n°1 :

- Montant réaménagé de 142 123.92 € au taux fixe de 1.83 % sur une période de 9 ans ; Frais de dossier de 213.00 € et indemnité financière de remboursement anticipé de 21 123.63 € (prélevés lors de la signature du contrat) – Montant des échéances sans Assurance Décès Invalidité : 8 échéances de 17 271.39 € et 1 échéance de 17 271.46 € (capital et intérêts).

Proposition n°2 :

- Montant réaménagé de 163 247.55 (capital restant dû au 31/12/2014 soit 142 123.92 € + indemnité financière de remboursement anticipé de 21 123.63€) au taux fixe de 1.83 % sur une période de 9 ans ; Frais de dossier de 213.00 € (prélevés lors de la signature du contrat) - Montant des échéances sans Assurance Décès Invalidité : 8 échéances de 19 838.41 € et 1 échéance de 19 838.43 € (capital et intérêts).

Monsieur Serge RENAUD précise que la deuxième proposition permettrait de réaliser une économie de 4 147.77 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- accepte la proposition n°2 du Crédit Agricole ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt de renégociation ainsi que tous les documents y afférents ;

Séance levée à 22h00.